



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/12/20

Reçu en Préfecture le : 10/12/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 8 décembre 2020
D - 2020/362

Aujourd'hui 8 décembre 2020, à 14h37,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Marie-Claude NOEL présente à partir de 16h05

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Pascale ROUX, Madame Nathalie DELATTRE

Rapport d'activité 2019 - Contrat PPP de la Cité Municipale. Information.

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2011/699 du 19 décembre 2011, vous avez approuvé les termes du contrat de partenariat pour la réalisation de la Cité municipale de Bordeaux avec la société de projet Urbicité, filiale de Bouygues Construction, et autorisé le Maire à signer ledit contrat. Ce contrat a été signé le 22 décembre 2011 et notifié le 2 janvier 2012.

La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a demandé que ne soit plus rendu public tout ce qui pouvait relever du secret d'affaires ou industriel en vertu des articles L151-4 du code du commerce et L226-13 du code pénal. Conformément à cette demande, la délibération présentée respecte donc ce formalisme spécifique.

Ce contrat de partenariat prévoit de confier à la société Urbicité, la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser pour : la conception, la construction, le financement partiel, le Gros entretien-renouvellement (G.E.R.), l'entretien, la maintenance, et l'exploitation du bâtiment. Etaient également compris le déménagement des services ainsi que la fourniture et la pose du mobilier.

Il a été conclu pour 20 ans à compter à partir du 21 juillet 2014, date effective de mise à disposition du bâtiment.

Entre 2014 et 2019, le contrat de partenariat a été complété par cinq avenants et un protocole transactionnel.

Conformément aux dispositions des articles L1414-14 et R1414-8 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T. le cocontractant Urbicité a établi et transmis à la Ville un rapport annuel permettant le suivi de l'exécution du contrat de partenariat pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'année 2019 est la cinquième année pleine d'exploitation du contrat de partenariat conclu pour 20 ans à compter de la mise à disposition du bâtiment, le 21/07/2014.

Les résultats nets cumulés depuis 2014 sont positifs (+ 492 K€) et supérieurs aux prévisions (+ 176 K€), soit un écart favorable de + 316 K€.

Les bilan et compte de résultat de l'exercice 2019 sont conformes au modèle financier contractuel. Les écarts sont non significatifs et justifiés.

Le résultat net pour l'exercice à venir de 2020, prévu dans le modèle est de 33 K€. Mais la société prévient que l'épidémie de la Covid-19 aura un impact sur les activités de la société et les perspectives 2020 qu'il n'est pas possible de quantifier au moment de la rédaction du rapport.

L'objectif contractuel de la part d'exécution de missions de nettoyage confiées à des personnes en insertion n'a pas été atteint en 2019 ; ce qui donne lieu à l'application de pénalités de 3,7 K€, à la charge d'Urbicité.

Le bâtiment est contractuellement un bâtiment BEPos (bâtiment à énergie positive), la consommation normalisée supérieure à la production réelle de 29,3 MWh soit 5,9 % étant comprise dans le tunnel contractuel de tolérance de 10 %.

Un travail important est engagé pour analyser le plan de Gros entretien et renouvellement (GER) mené sur les 5 dernières années afin de le réorienter et l'amender sur les 15 prochaines années du contrat.

(Biens qu'abrogés par l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015, il convient de considérer que ces articles du C.G.C.T. demeurent applicables aux contrats de partenariat dont la procédure de consultation a été lancée avant le 01/04/2016, date d'entrée en vigueur de son décret d'application.)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 décembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET